

MUNICIPALITÉ DE CLORIDORME

Procès-verbal de la
séance ordinaire du conseil municipal de
Cloridorme tenue le 14 février 2011 à
19h30 à l'Hôtel de ville de Cloridorme.

SONT PRÉSENTS: MM: Raynald Dufresne
Jean Paul Huet
Jean Louis Clavet
Valère Huet

Mme Sonia Côté

ABSENT : Steeve Roy

Étaient également présentes
Mesdames Marie Dufresne, directrice
générale et Léona Francoeur
sec.adjointe.

Son honneur le maire, madame Jocelyne
Huet, constatant qu'il y avait quorum
déclare la séance ouverte.

4- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution #018-02-11

Ordre du jour

SUR LA PROPOSITION DE JEAN LOUIS CLAVET
CONSEILLER, IL EST RÉSOLU QUE l'ordre du
jour tel que présenté soit et est
adopté.

- 9.21 Fabrique de Cloridorme- publicité 50\$
- 9.22 Mutuelle de prévention-adhésion
- 9.23 MAMROT- publication contrat- SEAO
- 9.24 OMHC- quote part annuelle
- 9.25 ROCHE- réponse ligne Hydro-qc
- 9.26 Formation pompier-officier- \$\$\$
- 9.27 Florent Roy, bris de camion par Yvan-
1 911.54\$
- 9.28 Compte rendu du travail effectué par
Marielle
- 9.29 Règlement \$\$\$ entrée d'eau et réparations
- 9.30 MTQ- servitude
- 9.31 TACIM
- 9.32 Engagement Marielle Clavet
- 9.33 ADT- sécurité
- 9.34 S.I.G. Altus Dorion
- 9.35 Procès verbaux/web
- 9.36 Projet volet 11-2011

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Maire

Sec-très.

5- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU MOIS

Résolution # 019-02-11

Approbation du procès-verbal de la
séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 10 janvier 2011

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 10 janvier 11, au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la secrétaire est dispensée d'en faire la lecture.

SUR LA PROPOSITION DE JEAN PAUL HUET CONSEILLER, IL EST RÉSOLU que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 10 janvier 2011 est approuvé tel que présenté.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

6- CORRESPONDANCE DU MOIS

- 6-1 MAMROT information sur le site- + accusé réception+ fête des voisins
- 6-2 MRN confirmation résiliation du bail
- 6-3 SAAQ vérification mécanique + véh.lourd
- 6-4 ADMQ mérite municipal
- 6-5 MMQ ristourne
- 6-6 Croix Rouge info.
- 6-7 Mini-Scribe info.

Des photocopies de toute la correspondance ont été transmises aux membres du conseil, et la directrice générale, Marie Dufresne, en fait un résumé si nécessaire et si demandé par le conseil, et répond aux lettres selon les directives des membres du conseil.

7 - RAPPORT DU CONSEIL, EMPLOYÉS ET COMITÉS

Madame le maire demande aux conseillers de nous entretenir de leur dossier respectif.

8- ADOPTION DES COMPTES PAYÉS DU 1^{er} JANVIER AU 31 JANVIER 2011

Résolution # 020-02-11

SUR LA PROPOSITION DE VALÈRE HUET CONSEILLER, IL EST RÉSOLU d'approuver les comptes du mois de janvier de la municipalité pour un montant de 53 984.29\$. Un listing des comptes a été remis à chacun des membres du conseil municipal.

La secrétaire fait lecture du sommaire pour le bénéfice de la salle.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Je soussignée, Marie Dufresne secrétaire-trésorière, certifie que la municipalité possède les fonds disponibles pour les dépenses du mois, dont copie fait partie intégrante du présent procès verbal. En foi de quoi je remets ce certificat de fonds de disponibilité.

=

Marie Dufresne, sec-trés.

Résolution # 021-02-11

ADOPTION DES COMPTES À PAYER

SUR LA PROPOSITION DE RAYNALD DUFRESNE CONSEILLER,
IL EST RÉSOLU le paiement des comptes suivants :

MRC- quote part MRC 6 809 et CLD 2989\$
Omhéga- travaux MDJ 222.15\$
Analyse des factures de télécom. (radio ou cellulaire)

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution # 022-02-11

Projet de réfection de la route 132
INSPECSOL/Recommandation de paiement

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Cloridorme s'apprête à réaliser les travaux de réfection de la route 132, de la route Langlais et de la route Huet;

CONSIDÉRANT QU'afin de réaliser les plans et devis de la route Langlais et de la route Huet une étude géotechnique était requise. Roche ltée a présenté un mandat spécifique en septembre 2010 (réf. : 46467-419 phase 3) à Inspecsol, laboratoire attitré;

CONSIDÉRANT QUE le laboratoire Inspecsol a présenté l'offre de service (PA-3225-1) le, 8 octobre 2010, et que la municipalité a octroyé le mandat, ayant comme modalité contractuel l'offre de service;

CONSIDÉRANT QUE le rapport a été transmis par Inspecsol pour analyse à Roche ltée le 11 novembre 2010 et que ceux-ci on demandé une nouvelle analyse du T.A.S. Inspec-Sol a fourni le 8 décembre 2010 le rapport final, vérifié et accepté;

CONSIDÉRANT QU'Inspecsol a présenté la facture no 114891, au montant de 13037.50\$ taxes incluses, datée du 25 novembre 2010, respectant l'entente contractuelle et la facture 116068-2, au montant de 125.00 \$ taxes en sus, datée du 17 décembre 2010 pour l'analyse supplémentaire du T.A.S requise par Roche ltée;

CONSIDÉRANT QUE Roche ltée suite à l'analyse des factures no. 114891 et 116068-2, a recommandé par une correspondance du 18 janvier 2010 le paiement de la totalité des factures. Confirmant ainsi la réception de la totalité des livrables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par JEAN LOUIS CLAVET CONSEILLER

Et résolu à l'unanimité,

QUE la municipalité effectue le paiement de la totalité de la facture no 114891 soit 13 037.50\$ et facture 116068-2, soit 125.00 \$ taxes en sus;

QUE le paiement est autorisé en vertu du règlement d'emprunt no 2008-04.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 023-02-11

Projet de traitement des eaux usées
Paieement de facture notaire
Servitudes temporaires et permanentes

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Cloridorme est à la réalisation des travaux d'assainissement des eaux usées et de mise en place d'un réseau d'égout;

CONSIDÉRANT que le projet est réalisé par phase et que les phases 1 et 2a ont été réalisées à l'été 2009 et 2010 respectivement;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Cloridorme a mandaté Me Jacques Bouchard, notaire pour les acquisitions et servitudes relatives aux phases 1 et 2a soit l'installation de fosses septiques résidentielles (réf. Résolution : 119-06-09);

CONSIDÉRANT QUE les travaux de négociations sont toujours en cours et que la municipalité a payé à ce jour un montant total de 29 884,13\$ avec taxes, correspondant aux factures avec no de référence 03-08-09, 02-09-09 et 19-05-10;

CONSIDÉRANT QUE Me Bouchard a présenté la facture 09-064, le 8 décembre 2010 d'un montant de 2 444 \$ taxes en sus;

CONSIDÉRANT QUE Roche ltée suite à l'analyse de la facture 09-064, du 8 décembre 2010 a recommandé par une correspondance du 14 février 2011 le paiement de la totalité de la facture.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par VALÈRE HUET CONSEILLER

Et résolu à l'unanimité,

QUE la municipalité effectue le paiement de la totalité de la facture no 10-117 datant du 8 décembre 2010 d'un montant de 2 444\$ taxes en sus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 024-02-11

Projet de traitement des eaux usées
Activités complémentaires pour notaire
Phase 2b

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Cloridorme entamera les travaux d'implantation de l'usine de traitement des eaux usées (phase2b) à l'automne 2010;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Cloridorme a mandaté Me Jacques Bouchard, notaire pour les acquisitions et servitudes relatives aux phases 1 et 2a soit l'installation de fosses septiques résidentielles;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de négociations pour la phase 2b du projet de traitement des eaux usées concernent seulement deux propriétaires et que ces travaux s'inscrivent alors dans la continuité des travaux des phases 1 et 2a;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Cloridorme a mandaté Fabrice Bourque, évaluateur de la firme Bourque, Dupéré, Simard et associés inc pour entamer les négociations avec les propriétaires concernés par la phase 2b et conclure des ententes;

CONSIDÉRANT QUE Roche Groupe-conseil a suggéré de demander une proposition de budget pour des activités complémentaires au mandat initial (2009) de Me Jacques Bouchard, notaire soit pour 2 actes de ventes;

CONSIDÉRANT QUE Me Jacques Bouchard, notaire propose pour la réalisation du projet (taxes exclues) réf. : email Jacques Bouchard [boucharj@notarius.net] mar. 2010-07-20 09:41:

- Honoraires 1 200\$;
- Frais de publication 210\$;

CONSIDÉRANT QUE Roche Groupe-Conseil a analysé la proposition de Me Jacques Bouchard, et a recommandé l'octroi des activités complémentaires respectant le budget proposé (Réf. : email; genevieve.leroux@roche.ca; mar. 2010-07-27 16:28);

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Cloridorme a mandaté Me Bouchard suivant les modalités décrites précédemment (réf. : Résolution no 184-08-10);

CONSIDÉRANT QUE suite à la finalisation

des ententes notariées avec les deux propriétaires concernées. Me Bouchard a présenté la facture 10-117 le 8 décembre 2010 d'un montant de 1200\$ taxes en sus;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par JEAN PAUL HUET CONSEILLER

Et résolu à l'unanimité,

QUE la municipalité effectue le paiement de la totalité de la facture no 10-117 datant du 8 décembre 2010 d'un montant de 1200\$ taxes en sus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9 - RÉSOLUTIONS ET RÈGLEMENTS

Résolution # 025-02-11

Gaspésie.com

SUR LA PROPOSITION DE VALÈRE HUET
CONSEILLER IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil accepte d'adhérer cette année encore à Gaspésie.com à cause des retombées touristiques qu'un tel lien peut nous apporter au fil des ans. Le montant est de 550\$ et la directrice générale, madame Marie Dufresne est autorisée à faire parvenir le montant.

Abstention : Sonia Côté

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Résolution # 026-02-11

Demande de dons

SUR LA PROPOSITION DE SONIA CÔTÉ
CONSEILLÈRE IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil accepte les demandes de dons reçues soit : fondation du cœur et secondaire en spectacle. Ils recevront chacun un montant de 25\$ selon la réglementation en vigueur dans la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 027-02-11

Appui à la coalition pour le maintien des comtés en région

CONSIDÉRANT QUE le Directeur général des élections a soumis son rapport sur la carte électorale les 14 et 15 septembre 2010 à la Commission de la représentation électorale et qu'il a signifié clairement que trois comtés du Bas Saint-Laurent, de la Gaspésie et de Chaudière-Appalaches disparaîtront;

CONSIDÉRANT QU'il est inacceptable que les comtés en région disparaissent tel que prévu à la nouvelle carte électorale;

CONSIDÉRANT la position adoptée par diverses instances locales, régionales et nationales relativement à la disparition desdits comtés;

CONSIDÉRANT QUE les MRC des comtés en région partagent les mêmes réalités et doivent relever des défis similaires tels que la décroissance démographique, l'exode des jeunes, l'accessibilité à des services de proximité, l'occupation dynamique du territoire, l'économie basée sur les ressources naturelles et autres, soit autant de caractéristiques qui leur confèrent une identité commune;

CONSIDÉRANT QUE la proposition du Directeur général des élections aurait des impacts importants sur les communautés rurales, tels que :

- La désertion des régions rurales au profit des centres urbains;
- La fragilisation de l'organisation du territoire et la diminution de l'accessibilité à divers services de proximité;
- La perte d'accessibilité à son député occasionnée par un plus grand nombre de municipalités et une plus grande distance à parcourir;
- La diminution du poids politique des régions rurales;
- La perte du sentiment d'appartenance et la remise en question de l'identité même des citoyens des communautés rurales;
- L'isolement du monde rural vis-à-vis les régions urbaines;
- L'incompatibilité de cette proposition du Directeur général des élections avec la volonté du gouvernement québécois de développer une véritable politique de l'occupation dynamique du territoire (politique nationale de la ruralité);
- La diminution de la représentativité des régions à l'Assemblée nationale par la réduction de son nombre de députés;
- La possibilité de perdre, pour certaines, le statut de région ressource;

CONSIDÉRANT QU'il en va de la représentation et du poids politique du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie, de Chaudière-Appalaches et de toutes les régions du Québec, notamment par le fait que le retrait de deux

circonscriptions en Gaspésie et au Bas-Saint-Laurent réduirait le poids politique de 25% et la représentation de ces deux régions à l'Assemblée nationale, en plus de diminuer l'accessibilité au député;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs facteurs géographiques, comme la distance et la dispersion de la population, doivent être pris en compte dans la Loi électorale et dans le travail du Directeur général des élections, et non seulement le critère purement démographique;

CONSIDÉRANT QUE le projet présenté à l'Assemblée nationale en novembre 2009 proposait notamment une modification des critères et de la méthode utilisée pour la délimitation des circonscriptions électorales, l'attribution d'un nombre minimal de sièges par région et la garantie du respect des régions administratives;

CONSIDÉRANT les impacts négatifs qu'aurait sur la municipalité la refonte de la carte électorale actuellement proposée par le Directeur général des élections;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par VALÈRE HUET CONSEILLER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ;

QUE la municipalité de Cloridorme appuie la Coalition pour le maintien des comtés en région qui prend action pour maintenir les comtés du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie et de Chaudière-Appalaches dans leur découpage actuel et manifeste cet appui à la Coalition.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 028-02-11

Remboursement trop payé de la MRC

SUR LA PROPOSITION DE JEAN PAUL HUET
CONSEILLER IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de Cloridorme autorise la directrice générale, madame Marie Dufresne à faire parvenir un montant de 1 363.34\$ à la MRC tel qu'expliqué par madame Diane Shaink.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Maire

Sec-très.

Résolution # 029-02-11

Réaménagement de la route 132 et des routes municipales Langlais et Huet; secteur Petit-Anse - aqueduc, égouts et voirie - demande d'autorisation au ministère du développement durable, de l'Environnement et des parcs

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Cloridorme, en partenariat avec le MTQ désire procéder au réaménagement de la route 132 et des rues municipales Langlais et Huet pour le secteur de Petite-Anse.

CONSIDÉRANT QUE le MTQ envisage aménager un réseau d'égout pluvial au droit de ce tronçon et de réaménager partiellement le réseau d'aqueduc en fonction des conflits;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Cloridorme souhaite aménager au droit de ce tronçon un réseau de collecte d'égout sanitaire;

CONSIDÉRANT QU'une autorisation en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'Environnement doit être délivrée par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par RAYNALD DUFRESNE, CONSEILLER et résolu :

QUE la municipalité de Cloridorme présente une demande pour l'obtention du certificat d'autorisation en vertu de l'article 32 au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour la mise en place de la nouvelle conduite d'égout domestique ainsi que la nouvelle conduite de distribution d'eau potable.

QUE la firme Roche ltée, Groupe-Conseil soit mandatée pour préparer et présenter la demande ci-haut mentionnée au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et au ministère des Ressources naturelles et de la Faune au nom de la municipalité de Cloridorme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Maire

Sec-très.

Résolution # 030-02-11

Projet de règlement portant sur la
rémunération des élus

SUR LA PROPOSITION DE JEAN PAUL HUET
CONSEILLER IL EST RÉSOLU :

L'adoption du projet de règlement #
2011-01 portant sur la rémunération des
élus.

Contre : Jean Louis Clavet

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Résolution # 031-02-11

Demande d'intervention/Bell

SUR LA PROPOSITION DE JEAN LOUIS CLAVET
CONSEILLER IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil autorise madame Marie
Dufresne, directrice générale à signer
la demande d'intervention demandée par
Bell Canada prouvant que le conseil
approuve les emplacements indiqués sur
les plans pour la construction d'une
ligne de téléphone et de
télécommunications, de la route du
Brûlé à la route du Quai.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 032-02-11

TDLG- Édition 2010

SUR LA PROPOSITION DE VALÈRE HUET
CONSEILLER IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil autorise son maire,
madame Jocelyne Huet à préparer un 5 à
7 qui se déroulera à Petite-Vallée, le
23 février, de même qu'à accueillir les
skieurs le 24 au matin au garage
municipal pour leur offrir café et jus.
Qu'elle s'entend à minimiser les coûts.

Contre : Jean Louis Clavet

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Résolution # 033-02-11

Bottes de sécurité

SUR LA PROPOSITION DE JEAN PAUL HUET
CONSEILLER IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil autorise la directrice
générale, madame Marie Dufresne, à
faire parvenir un chèque au montant de
100\$ représentant la portion du conseil
pour l'achat de bottes de sécurité aux
employés suivants : Jacques Côté, Yvan
Pruneau, Yvan Côté et Daniel Huet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 034-02-11

Limite de vitesse

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Cloridorme axe son développement sur le tourisme et possède deux haltes routières qui sont très achalandées en période estivale et que ces haltes longent la 132 (principalement celle de Pointe-à-la-Frégate);

CONSIDÉRANT QUE la vitesse autorisée dans ces secteurs est de 90 kms/hre;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge cette vitesse trop importante et dangereuse et ne permet pas de s'arrêter en toute sécurité;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité réitère pour une énième fois sa demande de réduire la vitesse dans les secteurs énumérés ci-haut;

POUR TOUS CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR RAYNALD DUFRESNE ET IL EST RÉSOLU :

QUE la municipalité demande au ministère des Transports du Québec de faire effectuer une étude afin d'en arriver à une diminution de vitesse.

QUE le secteur St-Yvon (du motel du Cap jusqu'à la halte routière) vitesse réduite à l'année, par contre dans le secteur de Pointe-à-la-Frégate pourrait n'être qu'en période estivale (de mai à septembre).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 035-02-11

Agent principal pour les dossiers d'Assurance emploi

SUR LA PROPOSITION DE JEAN PAUL HUET CONSEILLER IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de Cloridorme avise la direction de l'Assurance Emploi que madame Léona Francoeur a été désignée comme agent principal des finances de la municipalité de Cloridorme. Elle est donc autorisée à agir au nom de la municipalité pour toutes les transactions relatives au relevé d'emploi sur le Web.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Maire

Sec-très.

Résolution # 036-02-11

Démission pompier

SUR LA PROPOSITION DE JEAN LOUIS CLAVET
CONSEILLER IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil entérine la démission de Réjean Côté comme pompier volontaire de Cloridorme. Monsieur Côté devra remettre tout l'équipement en sa possession.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 037-02-11

Fonds de retraite des employés (3)

CONSIDÉRANT QUE les employés permanents de la municipalité n'ont pas accès à un fonds de retraite;

CONSIDÉRANT qu'en 2008, la résolution # 215-12-08 octroyait un montant de 100\$/mois/employé à condition que les employés investissent la moitié (50\$/mois/employés);

CONSIDÉRANT QUE rien n'a encore été fait et qu'aucune somme d'argent ne leur a été transféré;

POUR CES MOTIFS IL EST PROPOSÉ PAR VALÈRE HUET ET IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil remettra un montant représentant l'année 2009 à chacun ce printemps et l'année 2010 à l'automne prochain.

QUE les employés ont décidé de rencontrer un conseiller à la caisse pour prendre un REER OU CELI en attendant de trouver mieux. Ils devront fournir la preuve de leur placement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 038-02-11

Réparations à la caserne

SUR LA PROPOSITION DE RAYNALD DUFRESNE
CONSEILLER IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil accepte la soumission reçue du groupe Omhéga afin de changer le système de chauffage de la caserne, de même que les thermostats. La soumission est au coût de 4 557\$ sans l'escompte tel qu'indiqué dans la soumission du 7 février dernier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Maire

sec-très.

Résolution # 039-02-11

Publicité feuillet paroissial

SUR LA PROPOSITION DE VALÈRE HUET
CONSEILLER IL EST RÉSOLU :

DE participer comme par les années
passées pour un montant de 50\$ afin
d'aider la fabrique à assumer les coûts
de chauffage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 040-02-11

Quote part 2011/OMHC

SUR LA PROPOSITION DE SONIA CÔTÉ
CONSEILLÈRE IL EST RÉSOLU :

D'accepter la quote part municipale
pour l'année 2011 au coût de 5 006\$
répartie en quatre versements égaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 041-02-11

Formation pompier/officier

SUR LA PROPOSITION DE JEAN LOUIS CLAVET
CONSEILLER IL EST RÉSOLU :

D'autoriser Yvan Pruneau chef pompier à
participer à la formation offert aux
officiers. Cette formation est au coût
de 2 400\$ plus les frais inhérents.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 042-02-11

Engagement Marielle Clavet

SUR LA PROPOSITION DE VALÈRE HUET
CONSEILLER IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil engage madame Marielle
Clavet comme agent de développement
afin de compléter les dossiers qu'ils
nous restent à réaliser.

Madame Clavet est engagée au même
montant horaire que l'an passé et pour
14 semaines.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 043-02-11

Reconduction budget 2011/ TACIM

SUR LA PROPOSITION DE JEAN PAUL HUET
CONSEILLER IL EST RÉSOLU :

DE reconduire le budget du TACIM pour
l'année 2011 au montant de 4 011\$
réparti en deux versements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 044-02-11

Matrice numérisée/suite

CONSIDÉRANT QUE le conseil a acquis la matrice graphique numérisée l'an passé au coût de 14 747.12\$;

CONSIDÉRANT QU'afin que la matrice soit pleinement opérationnelle et que la municipalité récolte des sous au moment de son plein rendement avec les institutions financières et autres qui auront accès à nos données;

POUR TOUS CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR JEAN PAUL HUET CONSEILLER ET IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil accepte la poursuite des opérations, soit la proposition S.I.G. phase 1 avec Altus Dorion pour l'année 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 045-02-11

Procès verbaux/site web

SUR LA PROPOSITION DE RAYNALD DUFRESNE CONSEILLER IL EST RÉSOLU :

DE faire paraître sur le site web de la municipalité les procès verbaux du conseil municipal, à compter de maintenant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 046-02-11

Volet 11-2011

SUR LA PROPOSITION DE JEAN LOUIS CLAVET CONSEILLER IL EST RÉSOLU :

DE commencer à préparer un projet dans le cadre du programme de mise en valeur des ressources forestières qui devra être déposé à la MRC au plus tard le 30 avril 2011. DE vérifier avec l'Association chasse et pêche s'ils ont des demandes spécifiques.

QUE la directrice générale, madame Marie Dufresne est autorisée à signer tout document relatif à ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 047-02-11

Fête Nationale

SUR LA PROPOSITION DE VALÈRE HUET CONSEILLER IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil est heureux de transférer l'organisation de la fête

nationale 2011 à l'Association chasse et pêche de Cloridorme.

QUE monsieur Magella Coulombe est nommé personne responsable pour l'organisme et que la municipalité participera comme d'habitude à la journée du 24 juin (levée du drapeau-discours patriotique- vin - défilé avec camions municipaux, de même que le prêt de l'aréna en cas de mauvais temps.)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 048-02-11

Dossier SEMO

SUR LA PROPOSITION DE RAYNALD DUFRESNE
CONSEILLER IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil mandate madame le maire à faire des démarches auprès des entités politiques afin d'obtenir de l'information concernant les demandes qui ont été acheminées au programme SEMO l'an passé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AUTRES POINTS À L'ORDRE DU JOUR

9.13 achat de cellulaires : une vérification des meilleurs coûts et forfaits possible sera réalisée avant l'achat
9.17 bris de voiture : demander à Florent Roy une autre soumission (Michel Bouchard)

AVIS DE MOTION

Monsieur Valère Huet donne avis de motion qu'à une prochaine séance il proposera l'adoption d'un règlement portant sur la rémunération des élus.

Monsieur Raynald Dufresne donne avis de motion qu'à une prochaine séance il proposera l'adoption d'un règlement portant sur les frais de déplacements des élus et des employés municipaux.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame le maire invite les citoyens à la période de questions.

Questions portant sur la fête nationale- et sur l'organisation de sculpture sur neige.

Clôture de la séance

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h30.

« Je, Jocelyne Huet maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Maire

Sec-trésorière